

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

CANADA.

Les journaux de Montréal 28 novembre, arrivés à Liverpool par le paquebot de New-York, contiennent des détails importants sur les progrès de l'insurrection. Un engagement a eu lieu à St. Denis entre 200 hommes de troupes anglaises et les Canadiens; ces derniers ont remporté la victoire et les premiers ont été obligés de se retirer, laissant sur le champ de bataille 16 morts et 2 pièces d'artillerie de campagne. On compte parmi les blessés le capitaine Macklin. La perte des insurgés n'est pas connue. Il paraît que les Canadiens se concentrent à St. Charles, ancienne forteresse, située à environ 30 milles de Montréal. Ils ont au moins 2000 hommes bien armés et 8 pièces d'artillerie. Il existe à St. Charles une fonderie de canons, ce qui constitue une grande ressource pour l'armée insurrectionnelle, qui est commandée, assure-t-on, par deux anciens officiers de l'armée française. 800 hommes de troupes du gouvernement et 300 volontaires sont partis de Montréal pour aller attaquer les Canadiens.

Les bruits les plus alarmants se répandaient à Montréal, on s'y attendait même à une attaque de la part des insurgés réunis à Terrabonne. Un correspondant des environs de St. Albans écrit au journal de Montpellier le *Watchman* que la cause des radicaux trouve beaucoup de sympathie parmi le peuple, et qu'on s'attend à la proclamation de l'indépendance du Canada. Les neuf dixièmes de la population seraient radicaux, et tandis que le peuple se lève en masse, le gouvernement n'a eu tout que 4500 hommes sous les armes, et ne pourra recevoir des renforts de l'Angleterre avant la fin de l'hiver. Le commandant militaire du Canada, sir J. Colborne promet de grandes récompenses à ceux qui veulent prendre du service pour la durée de la guerre.

Le bruit courait aussi que le Haut Canada s'était déclaré indépendant et que les insurgés s'étaient rendus maîtres de toutes les places fortes.

Ces nouvelles étant au reste un peu contradictoires, on attendait avec impatience des correspondances ultérieures.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 19 DÉCEMBRE.

On écrit de Göttingue, le 16 décembre :
« Des scènes déplorables ont eu lieu ici; les dragons, exaspérés par les cris moqueurs ou de dérision proférés par une foule d'étudiants, ont distribué des coups de plat de sabre ainsi que de pointe, plusieurs jeunes gens en ont été plus ou moins gravement blessés. Une foule d'étudiants quittent la ville, surtout les étrangers »

On remarque que parmi la faculté de médecine il ne se trouve pas un seul professeur qui ait signé la protestation ou l'adhésion.

La tranquillité est rétablie, mais il paraît que les étudiants ne fréquenteront plus les cours.

— On écrit de Wiltzenhausen, le 17 décembre :
« Aujourd'hui à une heure après-midi, MM. les professeurs Dahlmann, Grimm et Gervénus sont arrivés ici, de Göttingue, accompagnés de plusieurs autres professeurs. »

Un peu avant, cent étudiants au moins, arrivés ici la nuit précédente, formaient une haie devant la porte, et lorsque les professeurs, suivis d'une foule de cavaliers, y sont arrivés, l'un des étudiants a prononcé une courte allocution; puis on a dételé les chevaux de la voiture, qui a été traînée jusqu'à l'Hôtel de la Couronne par les étudiants, qui faisaient

FEUILLETON.

LE MAGNETISME (Suite).

(Voir le *Politique* du 20 décembre.)

L'hôtel Bouret, dont Mesmer avait fait son temple à Paris, était rempli de trépiéds grecs et de caisses de fleurs d'où s'exhalait de doux parfums, cette première séduction des sens. Un demi-jour voluptueux augmentait le mystère et faisait rêver. On se parlait à voix basse, on se regardait avec curiosité. Dans la grande salle était une cuve en bois de chêne, de quatre à cinq pieds de diamètre, d'un pied de profondeur, fermée par un couvercle en deux pièces et s'ouvrant dans la cuve ou baquet. Au fond se plaçaient des bouteilles en rayons convergents et de manière que le goulot se tournait vers le centre de la cuve. D'autres bouteilles partaient en sens contraire ou en rayons divergents, toutes remplies d'eau, bouchées et magnétisées. On mettait souvent plusieurs lits de bouteilles; la machine était alors à haute pression. La cuve renfermait de l'eau qui baignait les bouteilles; quelquefois on y ajoutait du ver pilé et de la limaille de fer. Il y avait aussi des baquets à sec. Le couvercle était percé de trous pour la sortie de tringles en fer coudées, mobiles, plus ou moins longues, afin de pouvoir être dirigées, appliquées vers différentes régions du corps des malades qui s'approchaient du baquet. D'un anneau du couvercle partait une corde très longue, dont les patients entouraient leurs membres infirmes sans la nouer. On n'admettait pas du reste les affections éminentes de la vue, telles que les plaies, les loupes et les difformités. Enfin les malades se rapprochaient pour se toucher par les bras, les mains, les genoux et les pieds. Les plus beaux, les plus jeunes et les plus robustes magnétiseurs tenaient par dessus le marché une baguette de fer dont ils touchaient les retardataires et les indociles.

Comme le baquet, les bouteilles, les tringles et les cordes étaient préparés, les passions entraînaient bientôt en crise. Les femmes, toujours

entendre des vivats milles fois répétés. Après avoir dîné ici, les professeurs ont continué leur voyage pour Cassel.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 22 DÉCEMBRE.

On écrit de Liverpool qu'un ouragan terrible a régné dans ces parages pendant toute la journée de mardi, au milieu de torrens de pluie tombant sans interruption. La rivière était tout écumée; les plombs, cheminées et toitures des maisons ont été emportés par la violence du vent, et les vaisseaux et embarcations amarrés dans le port ou mouillés à proximité ont essuyé des avaries considérables. Plusieurs vaisseaux ont été signalés en détresse, et l'on a de sérieuses inquiétudes sur le sort de quelques-uns qui ont pris la mer depuis quelques jours.

— On écrit de Liverpool, le 18 décembre :

« Pendant l'hiver, les relations industrielles entre la métropole et le Canada sont suspendues; toutefois il est certain que les manufacturiers anglais ne s'empresseront pas d'exécuter les commandes qu'ils ont reçues pour le printemps prochain, si l'ordre et la tranquillité ne sont complètement rétablis dans la colonie avant cette époque. » (*Stand.*)

— Le capitaine Goode, qui avait insulté la reine et dont la folie a été reconnue, a été transféré, le 16, de la nouvelle prison de Westminster, où il passera probablement le reste de ses jours. (*Courier.*)

— Une division a eu lieu sur la motion faite à la chambre des communes par le colonel Sibthorp de réduire le revenu annuel de la duchesse de Kent de 30,000 à 22,000 liv. sterling. La motion a été rejetée à la majorité de 48 voix.

Le même (colonel Sibthorp) annonce qu'il se propose de faire à la rentrée du parlement, après les vacances de Noël, une motion tendant à rapporter la clause de l'acte 26me. du règne de George III, chap. XXIV, qui constitue une pension de 50,000 liv. sterling en faveur du prince Léopold de Saxe-Cobourg.

M. Hume annonce une motion semblable relativement à la pension dont jouit le duc de Cumberland, roi de Hanovre. — Un journal anglais donne l'exemple suivant d'une longévité prodigieuse chez un pauvre paysan de l'Ecosse :

« Il y a quelques jours est décédé près de Turiff, dans le Banffshire, le nommé John Gordon, qui avait atteint l'âge extraordinaire de cent trente-deux ans. Tous les voyageurs ne manquaient jamais de visiter le patriarche dans sa chaumière. Son petit fils avait soixante-treize ans et son fils quatre-vingt-douze ans. Le grand-père paraissait plus jeune que ses deux vieux enfans. L'âge réuni de ces trois personnes faisait trois cents ans. »

FRANCE. — PARIS, LE 20 DÉCEMBRE.

Une réunion des membres du tiers-parti a eu lieu hier soir chez M. Thiers. Il s'agissait de décider si l'on accepterait les propositions de la gauche qui promettaient d'appuyer toutes les candidatures du tiers-parti diverses fonctions du bureau de la chambre, sous la condition que celle-ci porterait à son tour M. Barrot à l'une des vice-présidences.

On assure qu'il a été résolu, après un assez long débat, que l'on repousserait les conditions de la gauche, ces conditions ne paraissant pas empreintes d'une moralité suffisante pour être aussi publiquement avouées. (*J. de Paris.*)

— C'est M. Portalis qui a été chargé de la rédaction de l'adresse de la chambre des pairs en réponse au discours du trône. Il avait pour concurrent M. de Broglie.

les plus impressionnables de toutes les créatures, éprouvaient des bâillements, des palpitations; les yeux se fermaient, leurs jambes ne les soutenaient plus. Elles étaient menacées de suffocation. En vain les sons de l'harmonica, les roucoulements du piano et des chœurs de voix se faisaient entendre; ces secours paraissaient accroître les convulsions des malades. Les éclats de rire sardoniques, des gémissements douloureux, des torrens de pleurs éclataient de toutes parts. Les corps se renversaient en des mouvements tétaniques; la respiration devenait râleuse; les hoquets des mourans, la face hippocratique, le collapsus; tous les symptômes les plus effrayans se manifestaient. A ce moment, les acteurs d'une scène si étrange couraient les uns au devant des autres, éperdus, délirans; ils se félicitaient, s'embrassaient avec joie ou se repoussaient avec horreur. On emportait les plus fous dans la salle des crises.

Cette pièce, matelassée, présentait un nouveau spectacle: On y délaçait les femmes qui battaient les murailles ouatées de leurs jolies têtes ou se roulaient sur un parquet en coussins avec des serremens à la gorge. Au milieu de cette foule palpitante, Mesmer se promenait en habit lilas, étendant sur les moins souffrantes une baguette magique, s'arrêtant devant les plus agitées, enfonçant ses regards dans leurs yeux, tenant leurs mains appliquées dans les siennes, avec les quatre pouces et les doigts majeurs en correspondance immédiate, pour se mettre en rapport, tantôt opérant par un mouvement à distance avec les mains ouvertes et les doigts écartés, à grand courant, tantôt croissant et décroissant les bras avec une rapidité extraordinaire pour les passes en définitive. Souvent le geste du magnétiseur, éclairant les articulations les plus sensibles, tirait subitement de la malade un éclair brillant, pareil à ceux qu'on observe à la suite des journées très chaudes. Ce phénomène frappait de terreur la cohue des femmes échevées qui se pressaient haletantes sur les pas de Mesmer, et le thaumaturge lui-même, épouvanté de sa puissance, reculait devant l'étréme du fluide.

— Une réunion préparatoire du centre gauche a eu lieu ce soir chez l'honorable M. Ganneron. Plus de cent membres de cette nuance de la chambre y assistaient. Il a été décidé qu'on désignerait d'avance les noms des trois vice-présidents, et pour ne point faire d'exclusion de la gauche dynastique, on s'abstiendrait de désigner le quatrième vice-président. On a cru devoir laisser cette nomination à l'appréciation de chacun. On a ensuite procédé au scrutin des trois vice-présidents: M. M. Calmon, Hypolite, Passy et Tasse ont obtenu la majorité des suffrages.

On prétend que le nombre des projets de loi d'intérêt local que le ministre doit présenter ou reproduire à la chambre, dans le courant de la session actuelle, s'élève au chiffre de 480. (*Messenger.*)

— L'ambassadeur turc a reçu, dit-on, l'ordre de faire, pour le compte de sa hauteesse, de nombreux achats en objets de mécanique, d'art et de curiosité français, anglais. Il est, ajouté-t-on, autorisé à dépenser jusqu'à un million de piastres turques (environ 300,000 frs.)

— Le *Courier de Lyon* annonce qu'un grand nombre de commerçans de cette ville, s'occupent de rédiger une pétition aux chambres dans le but d'appeler leur attention sur les ventes à l'encan, au cri public et à prix fixe, si préjudiciable au commerce de détail.

— On écrit de Bone, 6 décembre : « Notre ville est enfin sortie de cet état de tristesse dans laquelle l'avaient plongée les suites de l'expédition de Constantine. Nos hôpitaux sont désencombrés, et l'on n'y compte plus, depuis le départ de la *Marne*, que 300 malades environ. »

« Notre garnison est maintenant bien logée, et son état sanitaire est excellent; il en est de même de celles de Ghelma et de Constantine; ce n'est qu'à Dréan et à Nchmeya que nos soldats souffrent encore de l'intempérie, et on est obligé de renouveler souvent ces garnisons. »

« Un bataillon du 17^e léger, arrivé de Constantine, il y a peu de jours, nous a apporté des lettres de cette ville. Toutes les nouvelles sont favorables. Le général Bernelle a vaincu le parti arabe qui s'agitait autour de lui, en se tenant en garde contre les intrigues; il a renvoyé ici, et à Alger, les principaux instigateurs qui étaient parvenus à faire croire aux Arabes qu'on allait traiter avec Achmet. »

« Au reste, la population est en grande partie rentrée; elle vit retirée, mais satisfaite de voir qu'on respecte les personnes et les propriétés; les marchés sont bien approvisionnés; la garnison travaille avec ardeur à l'enlèvement des décombres et à relever la brèche, et tous les jours le général reçoit de nouvelles soumissions des chefs de tribus. Tout est en voie de prospérité dans notre nouvelle conquête. »

« Les Arabes reprennent leurs travaux; ils ensementent les terres; on n'a aucune nouvelle d'Achmet-Bey, qui s'est retiré probablement dans le désert. »

— On écrit d'Oran, le 6 décembre :

« Avant de quitter la division d'Oran, le général Bugeaud a adressé aux troupes de la division une ordre du jour, où il dit que le ministre de la guerre l'a autorisé à rentrer en France, et qu'il est remplacé par M. le général Auvray. »

— L'examen des dossiers saisis chez Vidocq, et dont le nombre s'élève à plus de trois mille, se a ce qu'on assure, à son terme. Les quatre commissaires de police délégués n'ont, dit-on, trouvé après le plus minutieux dépouillement, d'autre délit ressortant des pièces, que celui d'habitude d'usure. Ce serait sous cette prévention seulement, à ce qu'il paraît, qu'une action pourrait être dirigée contre lui.

Quant à la prévention d'escroquerie sous laquelle il a été

Il manquait pourtant aux représentations de la place Vendôme un élément, c'est le somnambulisme. Le marquis de Puysegur, disciple de Mesmer, inventa ce troisième degré de l'estase et de la catalepsie; on sait combien le magnétisme ainsi varié a fait son chemin dans le monde. A force de solliciter par des passes en définitive le système nerveux d'une jeune fille, il plongea sa victime dans une léthargie imprévue. Le marquis crut avoir tué la malheureuse enfant, son désespoir était inexprimable. Quel ne fut pas ensuite son étonnement, lorsqu'il aperçut de l'obéissance involontaire, de la sympathie indissoluble qui unissait la patiente à son magnétiseur, et enfin de la faculté merveilleuse qui permet aux somnambules magnétiques de parler comme dans l'état de veille. Cette découverte couronna les mystères de la place Vendôme. Mais la cuve en souffrit un peu.

Touret, qui a écrit contre le magnétisme, rapporte un fait singulier.
« Un soir, M. Mesmer descendit avec six personnes dans le jardin de monseigneur le prince de Soubise. Il prépara un arbre, et, peu de temps après, Mme. la maréchale de... Mlle. de Pr... tombèrent sans connaissance. Mme. la duchesse de C... se tenait à l'arbre sans pouvoir le quitter. M. de Mons... fut obligé de s'asseoir sur un banc, faute de pouvoir se tenir sur ses jambes. Je ne me rappelle plus quel effet éprouva M. Aug... homme très vigoureux; mais il fut terrible. Alors M. Mesmer appela son domestique pour enlever les corps; mais je ne sais par quelles dispositions, celui-ci, malgré son habitude, se trouva hors d'état d'agir. Il fallut assez longtemps pour que chacun pût retourner chez soi. » (*Recherches sur le magnétisme*, page 67.)

Ce que l'on raconte des livres dont il magnétisait une ligne, un mot, un passage, et que des femmes ne pouvaient lire ensuite sans se trouver mal à l'enlèvement désigné, ne paraît pas moins incroyable. Lorsque Mesmer touchait un malade pour la première fois, il le touchait au plus grand point de réunion d'influences vitales, par exemple à l'épigastre. Dans ce moment avait lieu, disait-il, la sympathie électrique. Cela fait, il retirait

tenir bien tranquilles, l'intérêt général leur serait sacrifié. Mais il y a heureusement d'autres intérêts mêlés à la question : ce sont ceux des fabricans de Verriers et de Gand, et ces intérêts là seront bien autrement, bien plus chaleureusement défendus que ceux de la généralité des consommateurs.

Il n'en est point heureusement des intérêts purement politiques comme des intérêts matériels. Dans cette dernière sphère, les intérêts généraux trouvent plus facilement des défenseurs, attendu qu'ils ne contrarient point les intérêts matériels de localités; ils ne blessent point les intérêts d'une classe d'électeurs, plus ou moins nombreuse, qui font fortune à l'aide de privilèges industriels. Ainsi la réforme électorale n'opérera, au moins directement, aucun effet sur le prix des bouilles, comme le ferait l'entrée du combustible étranger. Voilà pourquoi la réforme comptera des partisans parmi ceux qui repoussent toute modification au tarif des douanes. C'est au fond une sorte de contradiction, l'extension prudente et modérée des droits électoraux doit à la longue amener le triomphe des intérêts généraux; mais ce résultat ne sera point obtenu, ni aujourd'hui, ni demain; il peut s'écouler même de longues années avant qu'il n'arrive, et cela suffit; quelques-uns même ne le voient point. Une réforme douanière a, au contraire, un effet presque immédiat, et qui exerce une influence toute directe sur des intérêts actuels. Voilà pourquoi elle rencontre tant d'opposans.

Le jour où les représentans d'un pays sauront secouer le joug des exigences des localités, ce jour là le gouvernement représentatif aura fait un immense progrès.

Le bruit avait circulé en ville qu'à la suite de l'audience du Roi et sur les instances de S. M., notre bourgmestre avait consenti à retirer sa démission. Ce bruit avait été accueilli avec une vive satisfaction; mais on était dans l'erreur; après cette audience, dans laquelle le Roi a reçu notre digne bourgmestre avec une bienveillance toute particulière, M. Jamme a persisté dans sa résolution. Cependant, et malgré les motifs impérieux qui le portent à se retirer, il a consenti à rester à la tête de notre administration communale, jusqu'à ce que le roi lui ait donné un successeur.

Le conservatoire royal de musique a témoigné hier à M. Jamme, par une brillante sérénade, la vive satisfaction qu'il éprouve à voir maintenu, à la tête de l'administration communale, le citoyen qui, dans un grand nombre de circonstances, a donné des preuves non équivoques de tout l'intérêt qu'il porte aux arts en général et particulièrement à la musique.

M. Daussoigne accompagné de tous les professeurs et de la plupart des élèves a adressé à notre honorable bourgmestre quelques mots que nous regrettons de ne pouvoir reproduire; ils étaient empreints de ce sentiment de délicatesse qui distingue tout ce qu'écrivit le directeur de notre conservatoire.

M. Jamme, entouré de sa famille, a répondu avec émotion et a saisi cette occasion de renouveler aux professeurs et aux élèves de l'établissement la part qu'il prend aux succès des uns et des autres.

Après ces allocutions les élèves ont exécuté avec ensemble, les chœurs de Wallace et des Danaïdes, et M. Prouce a terminé cette fête improvisée par les souvenirs de Tiff, qui ont ému l'auditoire.

Les plaidoiries dans l'affaire d'ordre des créanciers de Lannoy sont terminées depuis quelques jours. La cour d'appel a consacré dix neuf audiences à entendre les débats. Le nombre des avocats qui ont pris la parole est de dix. Le jugement rendu en première instance forme un volume de 200 pages d'impression, grand in-octavo. Il y a vingt à trente questions de droit, et cinquante à soixante questions de fait, à résoudre. M. Stas, substitut du procureur général, qui occupait le fauteuil du ministère public dans cette grave affaire, prendra ses conclusions mardi prochain. La lecture de son réquisitoire tiendra probablement deux audiences. C'est la cause la plus importante qui ait jamais été plaidée devant la cour de Liège. Il y a des millions en jeu, et, de la décision de la cour, dépend la fortune de plusieurs familles.

On a parlé ces jours derniers de l'arrivée de dépêches qui annonçaient la conclusion de l'affaire du Luxembourg. Voici, selon des personnes bien informées, ce qu'elles renfermaient: Les cabinets de Paris et de Londres ayant fait connaître au ministre hollandais à Paris, combien les deux grandes puissances étaient étonnées des projets de violation de la convention du 15 mai, à laquelle semblait se préparer le roi Guillaume, l'ambassadeur, après en avoir référé à sa cour, aurait répondu que le cabinet de La Haye était de son côté fort surpris de l'importance qu'on attachait à l'exploitation de la forêt de Grünewald, et qu'il était loin de s'attendre à ce qu'on prit si sérieusement les choses; que, du reste, puisqu'on voyait dans ce fait une violation des traités, le roi s'empresseait de renoncer à la coupe projetée.

Encore un brandon de discorde et de guerre qui s'éteint à l'instant même où il s'échappe de la main imprudente qui l'a lancé. L'affaire de Grünewald paraît être décidément terminée. Nous ne nous attendions pas à une solution si prompte. Il est vrai que le bon droit était de notre côté; il est vrai que le traité du 15 mai nous garantissait la paisible possession de la partie du Luxembourg où la forêt de Grünewald est située. Mais le roi Guillaume s'est toujours soucieux fort peu de semblables bagatelles. L'expérience nous a prouvé qu'il sait se mettre au dessus de toutes les considérations d'équité ou de justice, quand il s'agit de faire valoir et de défendre ce qu'il appelle ingénieusement les droits de sa maison. Cependant il a cédé dans la circonstance actuelle. C'est à l'attitude énergique de notre ministère, c'est à l'intervention active du cabinet français que nous devons ce résultat. Les intérêts de l'industrie et du commerce, un moment alarmés, ne seront point détournés de leur direction natu-

relle. La paix sera maintenue, et la Belgique poursuivra tranquillement l'œuvre de sa consolidation politique.

Les travaux de fortification qui s'exécutent en ce moment autour de Maestricht ont pour but de lier le système de défense de la place à celui du fort St. Pierre. La mise à exécution de ce projet, qui date déjà de 1815, entraînera la destruction totale du beau faubourg de St. Pierre. Déjà la démolition est commencée. C'est un nouveau malheur pour les habitans qui sont établis dans le rayon stratégique de la forteresse; car le gouvernement hollandais leur refuse toute indemnité, s'appuyant sur un arrêté de 1814, qui accorde à l'autorité militaire le droit de faire abattre, sans être tenu de payer le moindre dédommagement, tous les édifices, qui, situés dans le rayon stratégique, pourraient gêner la défense de la place.

Nous apprenons que la section centrale vient de repousser le projet si favorablement accueilli par l'opinion, d'imposer le débit de boissons distillées. On ignore encore les raisons sur lesquelles la section centrale a pu fonder cette étrange résolution.

Depuis deux jours la cathédrale de St-Paul est éclairée au gaz. Le coup d'œil que présente cette belle basilique, illuminée par ce nouveau mode d'éclairage, est vraiment magnifique. C'est la première église en Belgique qui ait adopté cette amélioration.

Aujourd'hui, vers 9 heures du matin, une charrette attelée d'un cheval extrêmement fougueux, descendait rapidement le pont des Arches; malgré tous les efforts du conducteur, pour maîtriser ce cheval, il ne put y parvenir et la charrette alla se heurter contre la maison faisant le coin de la rue des Toiseurs, dont les vitres ont été brisées. Le conducteur a eu la cuisse cassée et un autre individu a reçu plusieurs blessures.

Cette nuit, on a retiré de la Menso, au faubourg d'Amerscoeur, le cadavre d'un homme qu'on présume avoir séjourné dans l'eau pendant 5 semaines.

Un grand malheur, dû encore à l'imprudence des parens, est arrivé vendredi à Ans. Un enfant, âgé de trois ans, qu'on avait laissé seul, a été trouvé, entièrement brûlé, par sa mère à son retour à la maison. Cette malheureuse a eue les mains brûlées en cherchant à sauver son enfant qui a suc combé à ses blessures.

Le Journal d'Arlon du 23 décembre qui nous parvient aujourd'hui, dément, par l'insertion de la lettre suivante, tous les bruits qu'il avait accueillis dans son précédent numéro sur l'affaire du Grünewald :

Eich, le 21 décembre 1837.

M. le rédacteur du JOURNAL D'ARLON.

« Venant de parcourir tous les coins et recoins de la forêt de Grünewald, je vous autorise à informer le public que les beaux fruits qu'elle offre sont encore intacts à l'heure qu'il est, et que ni Hollandais, ni Prussiens, ni Russes n'y ont encore mis les pieds depuis environ quinze jours, afin de mettre à exécution le projet de l'exploiter.

« L'inspecteur des forêts, *Erpelding.* »

— On écrit de Berlin, 13 décembre :

« Depuis quelques jours, le bruit s'est répandu à Berlin que les conflits avec l'église catholique dans la province du Rhin et les différends survenus à ce sujet avec la cour de Rome seront bientôt sur le point d'être applanis, et qu'on est plus près d'un rapprochement qu'on le pense. Cependant dans les négociations relatives à cette question, il ne s'agit pas de la personne de l'archevêque de Cologne qui continue à séjourner à Mieden. (Corr. de Hamb.)

— D'après des informations certaines, il règne en ce moment une vive agitation en Franconie parmi les classes inférieures de la société. A Nuremberg, Wurzburg, Furth, Erlangen, Schweinfurt, etc., le peuple veut forcer les marchands à recevoir à leur ancien taux des pièces étrangères de 6 et de 3 kreuzers, dont la valeur vient d'être abaissée à 4 et à 1 1/2 kreuzers. Le bourgmestre de Nuremberg a promis de faire des représentations au roi à cet égard. Il y a à Schweinfurt (ville de 10 à 12,000 âmes) pour plus de quarante mille florins de cette mauvaise monnaie; qu'on juge de la quantité qui doit s'en trouver dans les grandes villes de commerce de ces contrées!

La Gazette universelle d'Augsbourg parle aussi de troubles qui ont eu lieu pour la même raison au marché de Munich, le 15 de ce mois.

— Le 16, à Cologne, des actions du chemin de fer de cette ville vers la Belgique ont été achetées à 13 p. c. de primes.

— Les journaux suédois du 8 décembre annoncent que le roi de Suède est indisposé depuis quelques jours.

— On lit dans un journal anglais :

« La reine Victoria a commandé pour son usage les colliers des quatre ordres dont elle est la grande maîtresse, savoir : celui de St. Georges de la Jarretière, du Bain, de St. André (Ecosse), et de St. Patrick (Irlande). Ces colliers seront plus légers que ceux portés par les chevaliers. Ils seront ornés de pierres précieuses. Le prix du collier de l'ordre de la Jarretière s'élève à 800 liv. st. (20,000 fr.) Ceux des trois autres ordres ne s'élèvent pas aussi haut.

La reine doit se rendre au Parlement le 22 ou le 23 pour donner la sanction royale au bill de la liste civile, et pour remercier à ce sujet les lords et les communes.

— Un incident fort singulier a troublé dernièrement, à St. Amand, un mariage qui était sur le point de se conclure. Lorsque les deux futurs se présentèrent à la mairie, avec le cortège d'usage, l'officier civil, examen fait des registres, déclara à la jeune fiancée qu'elle n'était pas une fille, mais un garçon, et que l'état civil en faisait foi. On a été obligé de suspendre la noce jusqu'au jour où la déclaration de l'état civil fut rectifiée; peut être, à l'heure qu'il est, la jeune personne est elle encore légalement un garçon.

— On écrit de Louvain, 31 décembre :

Un crime atroce vient d'être commis à Thildonck. On a trouvé dans la maison qu'elle habitait le cadavre d'une pauvre femme et ceux de ses enfans, dont les têtes avaient été horriblement meurtries à coups de hache. Cette malheureuse avait, à force de sueur et de privations, accumulé un petit pécule qui aura excité la cupidité des misérables qui l'ont assassinée. MM. le procureur du roi et le juge d'instruction se sont rendus sur les lieux.

— On vient de recevoir les journaux de Buenos-Ayres, jusqu'à la fin de septembre; ce que l'on y voit de plus nouveau et de plus saillant, c'est que le nom de notre compatriote Albert Grisar, a traversé les mers: les dilettanti de Buenos-Ayres demandaient à grands cris la romance de la Folle, après la chute du rideau de leur théâtre.

— On lit dans le Journal de Francfort, sous la rubrique de Berlin, 12 décembre :

La sollicitude du gouvernement prussien pour ses sujets catholiques se manifeste encore par la circonstance que l'on adjoindra aux régimens composés de catholiques des curés de cette religion, afin que ces militaires ne soient pas privés de ministres de leur culte dans le cas où les régimens seraient envoyés dans des garnisons où il n'existe pas d'église catholique.

Nous croyons pouvoir recommander à nos lecteurs l'Almanach de la Province de Liège (librairie de J. A. Latour, à Liège).

Les matières sont rangées dans un ordre systématique, et de nombreuses améliorations ont été apportées, notamment à ce qui concerne les ministères, les autorités provinciales et communales.

Voici les matières contenues dans cet Almanach :

1. Des notions sur la Belgique et ses divisions, sur la nature et les attributions des autorités administratives et judiciaires, qu'elles se rattachent au pouvoir central, provincial ou communal;
2. Des renseignements statistiques sur la population des villes de la province, sur le nombre d'élèves fréquentant les établissemens destinés aux Beaux-Arts et à l'instruction supérieure, moyenne ou primaire, sur les ressources et les dépenses des hospices, bureaux de bienfaisance et mont de piété, etc.;
3. Des indications utiles aux citoyens pour leurs rapports avec les autorités, et aux avocats pour les requêtes à adresser aux diverses administrations.

Les explications sont puisées dans les lois, arrêtés, instructions et les faits pris dans le budget de l'état et autres documens publiés par le ministère dans l'exposé de situation de la province, et dans le rapport annuel sur l'administration des villes.

Nous croyons savoir que le travail de cet Almanach est dû à un jeune avocat employé à la régence, qui cherche à se spécialiser et consacrer tous ses instans à l'étude de l'administration et de tout ce qui s'y rattache; aussi avons nous remarqué que l'énumération des attributions des bourgmestres et échevins, de la députation provinciale, etc., est la partie la plus soignée de l'Almanach.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 23 DÉCEMBRE.

Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 3 garçons, 2 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir : J. J. Collin, âgé de 55 ans, négociant, rue quai d'Avroy, veuf de M. J. Babe. — Jh. Bouvy, âgé de 47 ans, maître de poste, rue Souverain Pont, époux en 2^e noces de C. J. Decort. — H. Didon, âgée de 31 ans, sans profession, faubourg St. Gilles, épouse de M. J. Lafontaine. — J. David, âgée de 35 ans, sans profession, faubourg St. Gilles, épouse de G. J. Mordant. — M. C. Hardy, âgée de 39 ans, journalière, rue Frère Michel, épouse de H. Mardaga. — M. J. L. Galère, âgée de 20 ans, journalière, rue Bois l'Évêque.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi 27, première représentation du 5^{me} mois d'abonnement, ROBERT LE DIABLE, grand opéra en 5 actes.

L'administration a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les abonnés que sa requête primitive ayant trouvé de l'opposition chez dix titulaires de loges sur 36, tandis que plusieurs de ces messieurs ont offert de concéder un second dimanche à la direction, celle-ci a cru devoir adopter ce terme moyen bien insuffisant, il est vrai, mais qui paraît concilier toutes les opinions puisqu'il n'a rencontré qu'un seul opposant parmi MM. les titulaires. En conséquence le 1^{er} et le 3^{me} dimanche du mois l'abonnement sera suspendu et cette représentation restituée à MM. les abonnés le lundi suivant.

ANNONCES.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

QUI SERA DONNÉ LE JEUDI 28 DÉCEMBRE 1837,

PAR M. J. BLAES,

dans la salle de la Société d'Emulation.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture de Timoléon.
2. Air d'*OEdipe*, chanté par M. Hermann.
3. Concertino pour clarinette, par Ch. Hassens exécuté par M. Blaes.
4. Air de *Fernand Cortez*, chanté par Madame Hugnet-Roux.
5. Le départ pour la walse par M. Van Kalk exécuté par l'harmonie du 1^{er} régiment de ligne.
6. Romances chantées par M. Berton.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Ouverture d'*Eduardo et Cristina*.
2. Duo de la *Gazza Ladra*, chanté par M. Herrmann et Mad. Hugnet-Roux.
3. Air varié, exécuté par M. Blaes.
4. Le *Guet de Nuit et l'Homme à la Jaquette*, ronde de nuit à deux voix, chantée par MM. Herrmann et Berton.
5. Fantaisie de M. Snel, exécutée par M. Blaes.

On commencera à six heures et demie.

PRIX D'ENTRÉE AU BUREAU : 3 FRANCS.

On peut se procurer à l'avance des Billets au prix de 2 francs, chez les concierges du Théâtre et de la Société d'Emulation.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le NOTAIRE **BIAR** RÉSIDE actuellement PLACE St PAUL, n° 528, à Liège. 2365

UN DOMESTIQUE muni de bons certificats, sachant panser et conduire les chevaux, peut se présenter place St. Pierre, n. 872. 2346

Des BONS OUVRIERS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

JEUDI, 28 DÉCEMBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN,

Madame la comtesse de HAMAL fera VENDRE au pied de arbres, par le ministère du Notaire DIEUDONNÉ,

150 BEAUX PEUPLIERS DE CANADA,

Croissans dans une de ses prairies, à S raing le Château. A CRÉDIT. 2246

**Vente par licitation
D'UNE PART DE HOUILLÈRE.**

MARDI 16 JANVIER 1838, A 2 HEURES DE RELEVÉE, Chez BARÉ TROKAY, A St-GEORGES,

Le notaire DIEUDONNÉ

EXPOSERA EN VENTE AUX ENCHÈRES,

Pardevant M. le juge de paix du canton de Bodegnée, 6164^{es} et 314 d'un autre 64^{es}, appartenant à Toussaint Joseph Gonda, enfant mineur, dans la houillère d'Oulhaye, commune de St-Georges, à 314 de lieue de la Meuse.

Les produits de cette houillère, sont de bonne qualité et d'un débit assuré.

Une nouvelle bure est commencée, pour en former une grande exploitation.

S'adresser audit notaire, pour voir les conditions de la vente, les plans de surface et des coupes des couches. 2366

AVIS.

Il sera procédé sous l'approbation de M. le ministre de la justice, à l'hôtel du gouvernement, rue Agimout, à Liège, le 29 DÉCEMBRE courant, à 11 heures du matin, à L'ADJUDICATION de la FOURNITURE D'UN CHEVAL et D'UN CONDUCTEUR pour le transport des prévenus et accusés de la maison de sûreté civile et militaire de cette ville au palais de justice et vice versa, pendant l'année 1838.

Les soumissions devront être déposées au plus tard le jour de l'adjudication avant dix heures, à la 3^{me} division des bureaux de l'administration provinciale où l'on peut prendre connaissance du cahier des charges de cette adjudication.

Liège, le 22 décembre 1837.

Le gouverneur, baron *Vandensteen*.

AVIS ESSENTIEL.

La Pate pectorale de REGNAULD aîné,

PHARMACIEN A PARIS, RUE CAUMARTIN, N. 45,

Se vend depuis plus de dix ans dans toute la Belgique, et y jouit d'une célébrité justement méritée, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, Coqueluches, Asthmes, Euroemens et Affections de Poitrine.

La vogue toujours croissante de ce Pectoral ayant donné lieu à plusieurs contrefaçons, nous prevenons le public que la vraie PATE de REGNAULD AÎNÉ ne se délivre que dans des boîtes revêtues de la signature de M. REGNAULD AÎNÉ, inventeur et du cachet de M. FRÈRE de Paris, élève et successeur de M. REGNAULD AÎNÉ et le seul propriétaire de la Pâte qui porte ce nom.

Dépôts établis en Belgique : A HERVE, chez M. Aug. GAROT, pharmacien; à HUY, chez M. BASTIN, pharmacien droguiste; à LIÈGE, chez M. FROID-BISE, pharmacien, rue Pont d'Ile, 83; à VERVIERS, chez M. PELTZER, rue SPINTAY, 204. 2367

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V.

Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI MILLION 4150 FLORINS, composées en numéraires de

ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera IRRÉVOCABLEMENT et DÉFINITIVEMENT

le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions et trois gratis, dont deux vertes richement dotées.

En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, on recevra les conditions les plus avantageuses.

L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ, et Comp^s, Maison de Banque à MAXENCÉ, s. l. Rhin

1 fr. 25 c^{ts}. **DICIONNAIRE** relié, 1 75

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANCAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. S. TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

FLUIDE DE JAVA,

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG s'exprime ainsi au sujet de cette importation:

« Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les diverses maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

« Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de grisonner avant l'âge marqué par la nature.

« Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32.

« Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

« La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille:

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.

VILLE DE LIÈGE.

INTERDICTION DU PATINAGE DANS LES ENDOITS OU LA RIVIÈRE N'EST PAS GÉNEABLE

Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'arrêté du maire de Liège en date du 26 décembre 1812, approuvé par le préfet le 28 même mois, interdisant de patiner ou d'aller en traineau dans les endroits où la rivière n'est pas géneable;

Vu l'article 90, n. 3 de la loi communale du 30 mars 1836;

Décide que cet arrêté sera de nouveau publié et affiché à la suite du présent, et charge les officiers et agents de police locale d'en surveiller la stricte exécution.

A l'Hôtel de Ville, en séance, le 15 décembre 1837.

Le président du collège, Louis JAMME.

Suit ledit arrêté:

Le maire chevalier de la légion d'honneur, Considérant que des jeunes gens, malgré les accidents qui arrivent chaque hiver, exposent encore imprudemment leur vie en patinant dans les endroits où la rivière est trop profonde; qu'on en voit encore qui se font une fausse gloire de franchir témérairement des glaces récentes et qui sont à peine formées d'une ou deux nuits; arrête:

Il est défendu de patiner ou d'aller en traineau dans les endroits où la rivière n'est pas géneable, afin que dans l'événement d'un accident ou du bris de la glace, ceux qui seraient surpris puissent toucher le fond ou être secourus au besoin.

Il est également défendu d'aller sur la glace au moment même que le dégel aura lieu.

Il est enjoint aux pères et mères, tuteurs, maîtres de pensions et autres, d'interdire aux jeunes gens, les exercices sur la glace, et ils seront responsables des événements qui pourraient arriver en contravention au présent.

Les commissaires inspecteurs et agents de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de surveiller l'exécution de ces dispositions qui seront soumises à l'approbation de M. le préfet.

Les commissaires dresseront en outre procès verbal des contraventions, et elles seront dénoncées au tribunal compétent.

A la mairie, le 26 décembre 1812. Signé, de BAILLY.

Vu et approuvé par notre préfet du département de l'Ourte, chevalier de la légion d'honneur.

A Liège, le 28 décembre 1812. Signé, baron de MICOUD.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de la députation permanente du conseil provincial en date du 5 de ce mois, inséré dans le mémorial administratif n° 372, relatif à la vérification annuelle et au poinçonnage des poids et mesures.

Porte à la connaissance de ses administrés les dispositions suivantes de cet arrêté, lesquelles sont applicables à la ville de Liège.

« Art. 1^{er}. La vérification et le poinçonnage des poids et mesures auront lieu en 1838, dans cette province, aux époques ci après fixées; savoir:

Arrondissement de vérification de Liège.

« Dans la ville de Liège les quatre derniers jours de chaque semaine.

« Pour le quartier de l'Est, pendant le mois de janvier.

« Pour le quartier de l'Ouest, pendant le mois de février.

« Pour le quartier du Sud, pendant le mois de mars.

« Pour le quartier du Nord, pendant le mois d'avril.

« Art. 3. La recherche des contraventions consistant dans

« l'usage des poids et mesures métriques non revêtus de la

« marque de l'année, commencera le 1^{er} septembre prochain dans toute la province. La recherche des contraven-

« tions consistant dans l'usage de faux poids et de fausses me-

« sures, ou de poids et mesures anciens prohibés, aura lieu

« toute l'année. Les collèges des bourgmestre et échevins

« auront soin d'en avertir leurs administrés et de leur rap-

« peler souvent qu'ils sont tenus de présenter les uns à la

« vérification et au poinçonnage, et de pas se servir des

« autres.»

Le collège informe en outre le public que la lettre H est la marque dont il sera fait usage en 1838, pour le poinçonnage en poids et mesures.

A l'hôtel de ville, en séance, le 15 décembre 1837.

Le président, Louis JAMME.

AVIS.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est, invite tous les contribuables à venir, sans retard, solder leurs contributions de cette année. Liège, le 15 décembre 1837.

PASTILLES PECTORALES

AU BAUME DE TOLU, D'HAYWARD, de Londres, avantageusement connues depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac.

Prix: 2 frs. la boîte au dépôt, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du marché, n° 9, où l'on trouve également les PILULES ÉCOSSAISES purgatives d'ANDERSON, à 1. 60 c. la boîte, avec l'instruction. 1798

BOURSES.

PARIS, LE 23 DÉCEMBRE.

Cinq pour cent.	107 80	Esp. D. diff. s. int.	6 1/2
Trois pour cent.	78 95	• DL pas. s. int.	• 1/2
Act. de la B. de Fr.	•••••	Belg. Empr. 1832	•• 1/2
Napl. Cert. Falc.	97 65	Banque de Belg.	1530 ••
Esp. Ardois 1834.	20 1/2		

LONDRES, LE 22 DÉCEMBRE.

3 ^{1/2} p. consolidés	93 3/8	Espagne. Cortés.	19 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	101 1/2	Différées.	7 1/8
Holl. Dette active.	53 7/8	Passives.	4 3/8
Portugais, 5 p. c.	30 1/8	Russie.	••
Id. 3 p. c.	19 3/8	Bésil. Empr. 1834.	80 1/2

Des nouvelles défavorables du Canada ont jeté de l'alarme dans notre marché en fonds publics.

AMSTERDAM, LE 23 DÉCEMBRE.

Holl. Dette active.	101 1/4	Inscr. au gr. livre.	66 1/4
Dito 2 1/2.	53 1/4	Certif. à Amst.	96 3/4
Différée.	•••••	Pologne. L. n. 300f.	••• 1/2
Billet de change	22 1/4	Lots de Rd. 50 f.	••• 1/2
Syndic. d'amort.	93 1/4	Espagne. E. Ard.	19 3/4
•••••	•••••	Dito grad.	19 1/4
Soc. de comm. P.-B.	172 1/2	Dette différ. anc.	•••
•••••	•••••	•••••	•••
Russie, H. et C ^s .	104 3/4	•••••	•••
•••••	•••••	•••••	•••
•••••	•••••	Autriche. Métal. 5.	100 3/4

ANVERS, LE 24 DÉCEMBRE.

On a fait peu d'affaires aujourd'hui. L'Actif Espagnol est 19 5/8 argent et 19 3/4 papier à demain. Brésilien 80 1/8 oyo P. Belges 101 1/2 et A. En autres fonds on n'a rien fait.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 24 DÉCEMBRE. (2 heures du soir.)

FONDS PUBLICS		ACTIONS.	
Emp. Rots. 5 p. c.	101 3/4	Soc. génér. en fl.	808
••••• 30 m. 4 p. c.	94 1/2	••• em de Paris.	1715
Espagne. D active.	19 3/4	Société de Com.	144 1/2 P
••• fin cour.	••• 1/2	Banque de Belg.	148 0/0
••• diff. 1830	—	Société nationale.	126 1/2 A
••• 1835	—	Mutualité industr.	113 1/2 P
••• Det. pass.	—	Actions réunies.	107 1/4

VIENNE, LE 16 DÉCEMBRE.

Métalliques, 105 7/8. — Actions de la Banque, 1407 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 24 DÉCEMBRE.

La goélette anglaise Peace, venant de Londres, chargé de café et abac.

Imprimerie de J.-Ble. NOSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.